

Association APIFERA
Hôtel de ville
21 Place Paul Saissac
81310 Lisle sur Tarn
apifera.mp@gmail.com

Charte Covoiturage

Le covoiturage est une nécessité collective au sein de notre association pour plusieurs raisons :

- fournir un moyen de transport à celles et ceux qui ne possèdent pas de véhicule afin de pouvoir participer aux sorties naturalistes et autres.
- remplir au maximum les véhicules afin de limiter son impact carbone.
- partager les frais de trajet.
- faire connaissance et créer des liens.

Le partage des frais de trajet se fait sur les dépenses réelles : la consommation du carburant et les frais d'autoroute.

Le calcul est simple, il suffit de faire une règle de trois :

Le total du kilométrage aller et retour multiplié par la consommation du véhicule pour 100km. Le résultat est divisé par 100 ce qui donne la consommation que l'on multiplie par le prix actuel du carburant (essence ou gasoil).

Une fois que l'on a le total du prix de consommation en carburant s'il y a des frais d'autoroute on les ajoute **le total est divisé par le nombre d'occupants dans le véhicule chauffeur compris.**

Exemple sortie Val Louron : 340 km A&R Consommation du véhicule 7Litres pour 100kms, frais d'autoroute 10,40 €

$$\frac{340 \times 7}{100} = 23,80 \text{ L} \quad \longrightarrow \quad 23.80 \times 1.30 = 30.94 \text{ €} + 10.40 \text{ €} = 41.34 \text{ €}$$

Divisé par les quatre occupants du véhicule, la part de chacun sera de : 10,30€

Il est conseillé au propriétaire du véhicule d'annoncer avant le départ le montant des frais de route aux covoiturés.

Ces règles doivent être appliquées dans un souci d'égalité et afin de préserver une « bonne ambiance ».

« Cela reste tout simplement un moment de partage... vu en plus qu'on est entre gens qui ont des centres d'intérêt communs... »

La Gouvernance collégiale